



I – Ports et transport

Annexe

Taux d'affrètement maritime indicatifs*

A titre indicatif, voici les taux d'affrètement ⁽¹⁾, c'est-à-dire de location des navires (navire + équipage), tels qu'ils ont pu être relevés en septembre 2008, en fonction de la catégorie des unités :

- **handysize** d'une capacité de 30 000 tonnes ⁽²⁾ ⇒ 36 000 \$/jour
- **handymax** d'une capacité de 40 000 tonnes ⇒ 50 000 \$/jour
- **panamax** d'une capacité de 70 000 tonnes ⇒ 65 000 \$/jour
- porte-conteneur d'une capacité de 1 000 EVP ⇒ 11 000 \$/jour
- porte-conteneur d'une capacité de 2 400 EVP ⇒ 20 000 \$/jour
- porte-conteneur d'une capacité de 4 500 EVP ⇒ 28 000 \$/jour

* Source DCC/RC

⁽¹⁾ Les taux indiqués varient chaque jour en fonction des évolutions du marché d'affrètement.

⁽²⁾ Les navires sont classés, selon la terminologie habituellement utilisée par les professionnels du transport maritime, en différentes catégories, en fonction de leur taille et de la qualité des marchandises transportées :

- **handysize** : vraquier sec de 15 000 à 42 999 tpl,
- **handymax** : vraquier sec de 43 000 à 57 999 tpl,
- **panamax** : vraquier sec de 58 000 à 79 999 tpl, conforme au gabarit du canal de Panama,
- capezeise : navire de plus de 80 000 tpl spécialisé dans le vrac industriel,
- Suezmax : pétrolier de 100 000 à 149 999 tpl,
- aframax : pétrolier de 50 000 à 99 999 tpl.

Sources : Review of Maritime Transport 2006 (UNCTAD), Lloyd's Register, Fairplay.